

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2024-068
Code matière : 9.1

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

Commune de Vabres l'Abbaye

-0-0-0-0-0-

Arrêté n° 2024-068 du 22 Juillet 2024

Objet : Arrêté municipal modificatif sur le numérotage des voies

Le Maire de Vabres l'Abbaye,

VU l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994,

VU l'arrêté n° 2023-003 du 10/01/2023, dans lequel sont annexés les numéros officiels attribués et la localisation de ces numéros,

VU les modifications à apporter aux annexes de l'arrêté n° 2023-003,

ARRÊTE

Article 1 – Créations des numéros officiels attribués et localisation de ces numéros :

- Parcelle 286000AC0016, n°90b Avenue du Tounic, 12400 VABRES-L'ABBAYE
- Parcelle 286000AX0209, 18 Rue de la Calade, 12400 VABRES-L'ABBAYE
- Parcelle 286000AD0282, 1070b Avenue du Dourdou, 12400 VABRES-L'ABBAYE

Fait à Vabres l'Abbaye, le 22 Juillet 2024
Le Maire, Frédéric ARTIS

